Image not found or type unknown

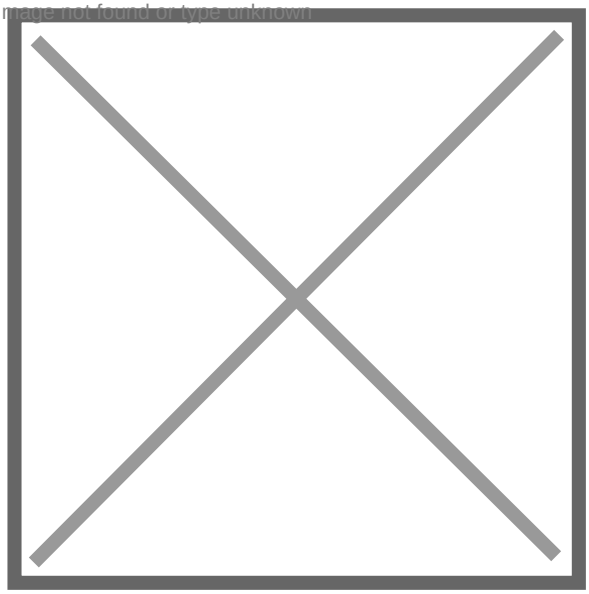

Modofier la garde pour une enfant de 13 ans

Par **bourgeois**, le **28/09/2007** à **16:28**

Bonjour, je suis séparée depuis 2 ans et ma fille ainée qui est agée aujourd'hui de 13 ans avait pour habitude de ne pas aller chez son père sans que cela le dérange et la je ne sais pas pourquoi le 15 septembre il a déposé une plaint pour non présentation d'enfant alors qu'il est venu à la maison pour prendre sa fille et c'est elle qui a refusé. Aujourd'hui je dépose une requête au tribunel pour faire changer le droit de visite; Quels sont les peines que je risque et il y a t'il un moyen pour ne pas que je sois embêté par mon ex pour la suite car ma fille refusera de passer les week ends chez son père.
Merci de me donner des réponses.
Nathalie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés